AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2020
FR0000120164-FS0782

24 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 décembre 2013, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2013, le seuil de 10% du capital de la société HIGH CO et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 101 417 actions HIGH CO représentant autant de droits de vote, soit 9,82% du capital et 9,10% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HIGH CO sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 12 100 493 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.